

PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020

Comité de programmation

Le 16 SEPTEMBRE 2019

Le lundi 16 septembre 2019 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCoT Caen-Métropole s'est réuni à Argences (1 rue Guéritot salle de réunion de la Communauté de Communes Val ès Dunes) sous la Présidence de Monsieur Hubert PICARD.

**Etaient présents :**

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Sylvie CORBEL (CAPEB) Gilles DESCHAMPS (ADMR) Christelle DREUX (URIOPSS) Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement) André Pierre HODIERNE (Dérailleurs) Jean-Claude LECLERE (ARPE) Jessica REFFUVIEILLE (Pôle TES) Joël RIHOUEY (CPIE) Fabien TESSIER (CAUE)	Frédéric ANFROY (INOLYA) Michel BANNIER (Vallées de l'Orne et de l'Odon) Jean-Claude BRETEAU (Cingal-Suisse-Normande) Franck JOUY (Cœur de Nacre) Hubert PICARD (Vallées de l'Orne et de l'Odon) Xavier PICHON (Val es Dunes) Béatrice TURBATTE (Caen la Mer)

**Invités :**

Daniel LE CAM (Région Normandie – Autorité de gestion)

**Animation/Gestion:**

Dalila EL OUMALI, animatrice LEADER / Marie BINET, gestionnaire LEADER, Emilie PATRY-LEBLANC, chargée de mission, Jean-Luc LEGAREZ, directeur du Pôle métropolitain

**Etaient excusés :**

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) Hervé GIRARD (SOLIHA) Benjamin CRIKELAIRE (CCI) Jean-Louis LHOTELLIER Fanny MOLLET (ARDES)	Jean Philippe MESNIL (Pays Sud Calvados) Romain BAIL (Ouireham) Paul CHANDELIER (Calvados Attractivité) Lynda LAHALLE (Région) Olivier PAZ (Cabourg Pays d'Auge)

**Etaient absents :**

<b>Acteurs privés</b>	<b>Acteurs publics</b>
Aurélie PATIN (ADTR) Bénédicte RIQUET (CMAI)	Daniel GUILLOT (A.S.P)

### Vérification du double quorum :

9 membres du collège privé sur 19 et 7 membres issus du collège public sur 12 étaient présents. Au total, 16 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

**Le Comité de Programmation a pu délibérer valablement.**

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu de la consultation écrite déroulée du 24/06 au 11/07.
2. Présentation de 6 projets pour avis d'opportunité.
3. Projets à programmer.
4. Point sur la maquette financière. Transfert entre fiches-actions.
5. Adoption de la notification à l'ASP et à la Région concernant la désignation de nouveaux membres du comité de programmation.
6. Informations diverses.

### PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT DU GAL

Monsieur PICHON, accueille dans sa CDC les membres du Comité et remercie les présents de s'être déplacés sur le territoire. Il remercie l'appui du programme LEADER, du GAL, de l'Europe et de la Région, grâce auquel le projet d'aménagement et valorisation du marais de Chicheboville-Bellengreville a pu être réalisé. Le projet de valorisation du marais « Natura 2000 » a toujours été une grande préoccupation du territoire, surtout au niveau de la maîtrise foncière. Pour des raisons historiques, en 1839 il existait sur le marais 111 parcelles appartenant à des propriétaires différents. Dans un 2nd stade, l'objectif du territoire était de mieux aménager le marais, et de le rendre accessible. Depuis 2006, la commune de Chicheboville et le Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie ont signé une convention leur permettant de travailler à la gestion du patrimoine naturel exceptionnel de la commune. L'opération a permis de réaliser en lieu et place d'un ancien gabion, un observatoire ornithologique à la disposition de la population locale mais aussi pour les touristes.

Monsieur PICARD, accueille les membres du Comité et salue la présence du représentant de l'autorité de gestion au sein du Comité, Monsieur Daniel LE CAM, qui apporte des éléments de précision sur les aspects règlementaires des dossiers présentés. Il présente au Comité la nouvelle animatrice LEADER Dalila EL OUMALI, qui remplace Federica SEGNA. Monsieur PICARD rappelle que désormais les réunions du comité de programmation se déroulent de façon délocalisée sur le territoire pour voir l'intérêt de l'accompagnement LEADER, avec des visites de sites financés par ce dispositif.

Ensuite il passe à l'adoption du compte-rendu de la consultation écrite du 24 Juin 2019.

### 1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 10 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu du précédent Comité de programmation a fait l'objet d'un petit amendement apporté par l'OT Caen la Mer sur le projet de Truck Touristique. Cette demande de modification a été satisfaite et intégrée au compte-rendu. Ce compte-rendu amendé est soumis à l'approbation des

membres du Comité qui l'adopte à l'unanimité des présent-es, sans faire de remarques ou d'objection.

## 2. PRESENTATION DE 6 PROJETS POUR AVIS D'OPPORTUNITE

### INTITULE DU PROJET 1 : 1PACTE

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-actions N°3 « **Accompagner les mutations de l'économie de proximité** ».

Ce premier projet est porté par l'A.I.F.S.T. « ASSOCIATION INSTITUTION FAMILIALE SAINTE THERESE ». Mr Bruno BENARD, Directeur Général AIFST présente le projet. L'objectif de ce projet innovant est de repenser l'insertion professionnelle en développant une approche globale et agile alliant chantiers d'insertion et formation, qui repose sur une synergie entre les acteurs économiques, institutionnels, de la formation et de l'insertion. Le support d'activité étant le maraichage, le compost et la conserverie, de nombreuses compétences sont transférables dans différents secteurs d'activité. A travers ses différentes activités et chantiers, l'ambition du projet 1PACTE est également de développer une agriculture durable et écoresponsable en Normandie en se positionnant comme chef de file d'un collectif de producteurs bio proposant une offre complète et concurrentielle aux différents marchés. Un des apports du projet 1PACTE est de pouvoir être reproduit sur d'autres territoires afin de diffuser ce modèle éco-efficient à travers les régions.

Le Président demande la confirmation de la part du porteur de projet et de l'animatrice LEADER, que le dossier présenté concerne une étude de faisabilité. Mr BERNARD confirme que le projet final c'est bien de mettre en place une conserverie, mais l'objet de la demande c'est d'avoir un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires pour calibrer ce projet. Le porteur de projet ajoute qu'il y a une levée de fond qui se fait en parallèle pour pouvoir constituer le projet dans sa globalité et notamment le volet de formation.

Il est proposé de passer aux questions éventuelles :

Il est indiqué que le projet rentre dans un projet plus global, et il ne semble pas avoir des difficultés pour le financement. Il est ajouté que c'est un projet innovant dans le sens où les chantiers d'insertion sont l'avenir, et donc une piste à creuser.

Le porteur de projet ajoute que l'idée c'est aussi de faire le lien avec les petits maraichers mais aussi de s'implanter au sein des entreprises, pour que les personnes qui sont en insertion puisse faire valider leurs compétences. Actuellement 12 personnes en chantier d'insertion, parmi lesquels certains n'ont pas travaillé depuis au moins de 2 ans, sont bénéficiaires du « RSA Socle » et sont en situation d'échec simultanée. L'objectif est de créer une salle de formation pour former les personnes internes et externes à l'entreprise avant de les mettre en situation professionnelle. Cette année, la production a été lancée sur la base de 5 000 m<sup>2</sup>. L'année prochaine, il est envisagé de poursuivre sur 1 ha en plus, jusqu'à la 3<sup>e</sup> année, 6 ha au total.

Il est demandé une précision sur le volume de production de cette année. En chiffres d'affaires, ils ont calculé un budget prévisionnel à hauteur de 16 000 et 20 000 euros pour le lancement. Ils ont commencé au mois de juillet.

La Région demande, si sur le montage du projet, le budget de 93 750 euros correspond au coût global en fonctionnement, donc un coût qui concerne des personnes, animateur... En effet, ceci correspond à l'encadrement et le fonctionnement uniquement. Sachant que les personnes qui sont en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) sont financées à hauteur de 80% par l'Etat.

La Région prévient sur le fait que désormais au moment du remplissage du dossier LEADER, il faut remplir le document de contrôle croisé, pour vérifier si d'autres aides existantes n'ont pas financé le projet, et si parmi ces financements il existe des fonds européens. A savoir que les fonds européens ne peuvent pas être mobilisés deux fois, même sur des fonds différents pour le même projet.

Le Président précise encore une fois que le projet dont il est question fait l'objet d'une étude de faisabilité de toute cette partie qui permettrait de consolider le projet.

Un membre du comité souhaite que ceci soit précisé dans le compte rendu, et rajoute que ceci impliquerait éventuellement le dépôt d'un second dossier au moment de la réalisation du projet global.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président remercie le porteur de projet de s'être déplacé, et propose au comité de passer à la proposition de notation du projet.

L'animatrice LEADER, Dalila EL OUMALI, propose la note de 12/16 et explique le détail de cette proposition.

Un membre du comité regrette que le projet ne comporte aucun partenaire spécialisé dans le BIO. Il se trouve dans une démarche d'insertion et le projet est très intéressant, mais à part de l'initiative locale, il n'apparaît pas que des contacts aient été pris avec d'autres partenaires de la filière BIO.

Le Président indique que l'étude permettra de mettre tous ces partenaires autour de la table pour discuter de l'avenir. Cette question sera certainement évoquée à cette occasion.

La Région demande si la prestation sera réalisée par un prestataire externe, ou en interne par les encadrants. Cela sera réalisé en partie par un prestataire externe. La Région rajoute, que dans ce cas-là, il faudra vérifier si elle rentre dans un cadre de respect des principes de la commande publique, ou pas. C'est un point sur lequel il y aura besoin faire une analyse Organisme Qualifié de Droit Public (OQDP).

Les membres du comité considèrent que le montant est assez conséquent, et ils ont le sentiment d'un besoin d'une meilleure structuration du projet. Ils souhaitent connaître les éléments qui constituent ce coût.

La chargée de mission, Emilie PATRY-LEBLANC, explique que cela concerne une prestation extérieure, les frais du personnel interne dédié à ce projet et des frais de communication.

Les membres du comité font la remarque que ceci ne ressort pas dans la fiche présentée, et que ceci devra être précisé par la suite.

Cette proposition ne fait pas l'objet d'autres remarques ou amendements et est adoptée à l'unanimité des présents-es.

**Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16.**

**INTITULE DU PROJET 2 : CREATION D'UN PARCOURS TOURISTIQUE PERENNE AUTOUR DU PEINTRE  
JULES-LOUIS RAME**

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-actions N°2 « **Développer une offre touristique de qualité** ».

Ce second projet est porté par l'Association Ouézy Laizon Environnement. Le projet est présenté par Mme Catherine LECOINTE, responsable de la commission patrimoine de l'association Ouézy Laizon Environnement, et Mr Michel LECOINTE, Président de l'association Ouézy Laizon Environnement.

L'objet de l'association, qui comporte aujourd'hui 110 membres, est la protection et la mise en valeur de l'environnement, la solidarité et le patrimoine, entre autres.

Le peintre RAME n'est connu que de peu de connaisseurs et surtout en Normandie. Tous les musées de Normandie ont des tableaux de RAME, mais selon leurs recherches, seul un musée hors de Normandie, le musée de PAU, en possède un. Pourtant il fut connu de son vivant. Il a suivi des cours à l'école des beaux-arts de Caen. En 1999, le Musée des beaux-arts de Caen lui consacre une exposition. Le prix de ses tableaux grimpe très vite depuis ces dernières années. En 2016, ils ont raconté la vie du peintre grâce à une dizaine de scènes de sa vie dans 10 jardins ouverts au public avec le Label Normandie Impressionniste. Mais ceci était une exposition d'une journée, d'où l'idée d'un parcours durable.

Le Président remercie les porteurs de projets et propose de passer aux questions éventuelles.

Un membre du comité remarque que le projet est bien structuré et que l'on voit bien le cheminement du projet.

Mme LECOINTE précise qu'on l'appelle peintre de la terre, mais il peint aussi des ciels magnifiques. Il y a plusieurs centaines de tableaux qui étaient rangés dans sa maison. Les admirateurs du peintre regrettent que la famille ait vendu très récemment toutes les œuvres. L'association aurait bien voulu que son œuvre soit conservée dans sa maison. L'idée de mettre des panneaux dans les endroits où ses tableaux ont été peints est très intéressante. Un projet similaire a été réalisé à Trouville. Pour que le projet soit pérenne, il faut que les photos soient de très bonne qualité pour que tout le monde puisse en profiter.

Mme REFFUVIEILLE, représentant la structure Pole TES, demande la raison de l'utilisation du QR code sur les pupitres. Mme LECOINTE indique que l'association souhaitait mettre sur les pupitres un texte explicatif, mais le type de pupitre choisi ne le permet pas, seuls le titre de l'œuvre, l'année et l'image seront mentionnés. Mme REFFUVIEILLE conseille de partir plutôt sur des déambulations de point en point, qui déclenchent l'information automatiquement sans avoir besoin de télécharger aucune application.

Un autre membre du comité demande à la représentante du Pôle TES s'il y a besoin de connectivité. Non, il y a des solutions aujourd'hui qui existent sans forcément avoir besoin de connectivité sur le territoire. Il est précisé qu'il n'y a pas besoin ni de connectivité, ni d'avoir beaucoup de mémoire sur le téléphone, ni d'électricité. Il s'agit de ce que l'on appelle les « beacons » (« petits boîtiers capteurs ») qui sont disséminés sur le chemin, chargés avec une pile que l'on change tous les deux/trois ans, et dès que l'on s'approche du beacon l'information se déclenche sur notre téléphone.

Un membre du comité demande de quoi s'agit-il quand le porteur a parlé de pressoir. Le porteur précise qu'ils souhaiteraient l'acquérir, il paraît que c'est l'un des plus beaux et l'un des mieux conservés en Normandie. Il reste encore la propriété des héritiers. À côté, il existe une salle dans laquelle ils pourraient réaliser les expositions. Mais dans un premier temps le projet du parcours du peintre avec les pupitres reste la priorité.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président félicite et remercie les porteurs de projet pour leur travail et leur implication pour la promotion des œuvres du peintre. Il est proposé au comité de passer à la proposition de notation du projet. Mr PICHON se retire avant la notation.

La Région fait un point technique sur le projet en expliquant que celui-ci fait état de plusieurs subventions communales, donc dans le cadre de la future instruction, le service instructeur sollicitera une vérification auprès d'autres structures de cofinancement. La culture est une compétence partagée entre plusieurs collectivités dont la Région. Il faudra voir si la DRAC ou le service de la culture ont été approchés, c'est ce que l'on appelle le contrôle croisé.

L'animatrice LEADER propose une note de 12/16 et explique le détail de cette proposition.

Ce projet ne soulève pas d'autres remarques ou questions. Il est approuvé à l'unanimité des présents avec une note de 12/16.

**Ce projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16.**

**INTITULE DU PROJET 3 : LINPORTANT : SOUTIEN A LA CREATION D'UNE COOPERATIVE INDUSTRIELLE DE FABRICATION DE TEE-SHIRTS EN LIN BIO**

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N° 3 « **Accompagner les mutations de l'économie de proximité** »

Monsieur PICARD indique qu'il est un peu concerné par ce projet car il se déroule sur le territoire de la communauté de commune dont il est vice-président et plus précisément sur la commune d'Evrecy.

Le projet est porté par l'Association pour une coopérative textile bio en Normandie, présenté par **Mr Paul BOYER**, responsable du projet.

LINportant consiste en la création d'une coopérative de tricotage et confection de T-shirts en lin biologique dans la commune d'Evrecy. Les étapes de production qui seront mise en œuvre dans la coopérative d'Evrecy sont le **tricotage** sur métiers à tricoter industriels, la **coupe** assistée par ordinateur, la **confection** sur machines industrielles et le **repassage**. Les plans des locaux sont en cours d'élaboration avec le soutien d'ARACT Normandie. Sur le territoire du GAL il n'existe pas d'autres structures de tricotage et confection de T-shirts en lin biologique. Le territoire dispose par contre de plusieurs producteurs de lin textile qui pourront donc être incités à une conversion en agriculture biologique.

Le projet inclue également l'idée d'une ouverture au public et une boutique d'usine pour développer le "tourisme industriel" et ouvrir ses portes aux visiteurs. Ce concept reste nouveau pour le territoire. Une étude faisabilité a été faite en amont.

Un membre du comité demande s'il y aura une distribution en boutique ? Non, ils ne vont pas créer une marque, ils vont créer une usine pour les marques. Il y aura des modèles permanents qui se vendront à l'usine, mais cela ne sera pas le chiffre d'affaire principal de l'usine. Il précise que l'usine n'est pas encore installée. LEADER aurait un effet levier pour que les autres co-financiers aient envie de s'engager de leur côté.

Un membre du comité demande si l'usine dispose d'un atelier de teintures, ou si ce sont des fils qui sont déjà tintés. Non, ils ne prendront pas la teinture en charge, puisqu'il faudrait une station d'épuration pour se faire. Ils achèteront le fil qui est blanchit, puis ils vont le tricoter, pour ensuite l'envoyer en teinturerie en France. En Normandie il n'existe pas encore de site à cet effet.

Un autre membre demande le nombre d'emplois créés. Le projet prévoit la création de 12 emplois directs (9 en production, 3 en structure). Les recrutements ont déjà démarré et une commerciale a déjà été retenue pour un début de contrat en septembre ou octobre. Concernant les emplois de production (chef-fe d'équipe, mécanicien-ne-s, coupe) des CV sont en cours d'étude. Quant à l'emploi plus spécifique (métier de tricotage) des pistes sont à l'étude pour un recrutement, y compris à l'étranger car cette compétence est très rare en local.

Un membre du comité demande des précisions sur la structuration de la SCIC. La société coopérative en cours de constitution sera formée de 4 collèges:

- **Filière** (dont 3 à 6 administrateurs)
  - Monde agricole : Linculteurs & chanvriers (départements 76, 27, 77, 61, 14), LCBio.
  - Transformation textile : tailleurs, filateur, tricoteurs, tisseurs, ennoblisseurs, confection, personnalisation...
  - Mode : stylisme, marques, distribution, formation/conseils...
- **Salariés** (dont 1 à 3 administrateurs)
- **Soutiens pros** (dont 1 à 3 administrateurs)
  - Patrons de PME (hors filière), impact investing
- **Société civile** (dont 1 à 3 administrateurs)
  - Particuliers, Associations, Collectivités
  - Collège plafonné à 25 % des voix en AG (hébergera le crowdfunding)

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Il est proposé au comité de passer à la proposition de notation du projet.

Les intervenants, M. PICARD et M. BANNIER se retirent de la salle pendant la notation du projet.

M. LE CAM du service instructeur de la Région, alerte sur un point de financement. D'après le plan de financement qui apparaît, il semble que l'association ait été aidée par la Région au titre de l'ESS, pour une étude de préfiguration. Pour ce projet, il y aura une nouvelle sollicitation de la Région au titre de l'ESS. Le porteur de projet va bénéficier du volet émergence initiative sur une étude de faisabilité et va également bénéficier d'une subvention sur l'investissement qui est plafonné à 40 000 euros jusqu'à 50% des dépenses éligibles, et sur du fonctionnement qui est de 5 000 euros par emploi créé (6 personnes soit 30 000 euros). Emergence ESS est un dispositif régional dont les financements proviennent en partie de fonds FEDER. Sur un même projet, il faudra que les dépenses prises en compte pour le dispositif Emergence ESS ne soient pas les mêmes que celles éligibles aux FEADER.

Le porteur de projet explique qu'il a cru comprendre qu'il faudrait une contrepartie publique de 20% pour que le LEADER puisse intervenir à 80%.

La Région insiste sur le fait que ceci étant vrai, le cofinancement ne doit pas être de deux fonds européens. Il évaluera ce point une fois le dossier reçu par l'animatrice LEADER lors de la constitution du dossier de demande de subvention.

Un membre du comité remercie la Région d'avertir sur ce genre de points techniques car cela pourrait ralentir ou bloquer le projet plus tard.

Le porteur de projet indique qu'il avait organisé une réunion avec la Région, l'ADN, Federica. Ceci n'a pas été évoqué lors de cette réunion. Il est surpris que ce point n'ait pas été évoqué précédemment.

Le Président explique que c'est un aspect à vérifier. C'est un projet qui mûrit depuis un temps, même avant qu'il ne soit présenté au comité de programmation. Il a fait l'objet de plusieurs consultations, mais il faut s'assurer que toutes les informations soient concordantes.

L'animatrice LEADER propose une note de 12/16. Cette proposition ne fait pas l'objet de remarques ou d'objection. Le projet est sélectionné à l'unanimité des présent-Es.

**Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16**

**INTITULE DU PROJET 4 : LE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE – 10 LOGEMENTS BEPOS EFFINERGIE 2017  
BATIMENT BIOSOURCE**

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°4 « **Anticiper les enjeux d'habitat liés aux évolutions sociologiques** ».

Ce projet, porté par INOLYA, est présenté par **Mr Nicolas KNAPP**, Architecte du projet membre de KVA architectes, et **Mr Alexis LECERF** conducteur d'opération (MOA) de la structure INOLYA.

Le projet d'INOLYA consiste dans la démolition du bâtiment existant (un ancien garage) pour y construire 10 logements (5 T2 et 5 T3) avec 10 places de parking.

La compacité du projet permet d'optimiser ses coûts et améliore son bilan thermique. Le volume divisé en trois corps de bâtiment suit au plus près l'enveloppe constructible déterminée par l'application du PLU. Le bâtiment central est sur trois niveaux et accueille 3 T3 et 3 T2. Des images sont présentées du bâtiment qui va se construire. Ce projet anticipe sur les futures réglementations et contribue à limiter nos rejets de gaz à effet de serre par l'utilisation de matériaux bio-sourcés qui stoppent le carbone et ne posent pas de problèmes en fin de vie du bâtiment. Le service Régional mobilisé pour la labellisation est celui de l'environnement.

Une demande de précision est faite au sujet du budget. Le budget total du projet est bien de 1 155 119,40€ y compris les travaux liés au fonciers, travaux de construction... INOLYA devra faire la reprise de droit. Le terrain a été acheté par INOLYA, mais il y a une reprise de droit de voirie.

Un autre membre questionne sur la destination de l'immeuble et demande si celui-ci est destiné et réservé qu'aux personnes âgées et si un critère d'âge est prévu ? M. LECERF indique que les personnes privilégiées seront les personnes seniors, c'est inclus dans la commande publique. Il faut que ces personnes soient éligibles au logement social. Un critère d'âge n'est pas forcément prévu afin de ne pas bloquer les demandes de logement.

Dans la mesure où il n'y a plus de remarques ni de questions, il est proposé de passer à la proposition de note. Se retirent pour la votation Mr. ANFROY et Mr BRETEAU.

L'animatrice LEADER propose une note de 14/16 et en présente le descriptif. Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque ou de désaccord. Le projet est adopté à l'unanimité des présent-Es.

**Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note 14/16**



**INTITULE DU PROJET 5 : RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE VICTOR LORIER A BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE**

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action N°6 « **Soutenir les mutations énergétiques sur le territoire Localisation du projet** »

Ce projet porté par la Commune de Thue et Mue, est présenté par Mr Michel LAFONT, Maire de la Commune Nouvelle de Thue et Mue, et Mr Frédéric SOREAU directeur général des services de Thue et Mue.

La salle multisports Victor LORIER, située à Bretteville l'Orgueilleuse, commune déléguée de la commune nouvelle THUE ET MUE, a été construite en 1986. Dernièrement, une extension de la salle a été opérée afin de créer un espace de stockage pour le matériel sportif. Toutefois, les améliorations ponctuelles qui ont eu lieu jusqu'à maintenant se révèlent insuffisantes.

Ce projet s'inscrit dans le programme LEADER dans la mesure où la rénovation du bâtiment va réduire la consommation énergétique. En ce qui concerne cette rénovation énergétique, un mode de chauffage par géothermie et gaz est envisagé. En effet, d'une part, un forage existe à dix mètres de la salle Victor LORIER ; d'autre part, THUE ET MUE dispose d'un réseau de gaz de ville au nord du bâtiment. Des LED remplaceront l'éclairage existant.

La mise en place d'un sas thermique devant la porte centrale, côté ouest, pour l'accès du public, sera exécutée afin de limiter la déperdition de chaleur lors de manifestation sportive. En outre, une étude de faisabilité pour l'utilisation de panneaux photovoltaïques sur l'extension de la salle est projetée.

Quant à l'isolation, elle consistera à remplacer la couverture et le bardage simple présent par un bardage isolé à double peaux, les panneaux translucides par du polycarbonate et à recouvrir les piliers extérieurs par du bardage pour les protéger des intempéries.

La salle multisports Victor LORIER est un équipement sportif très utilisé, comme le confirme le planning d'utilisation. Son taux d'occupation est très élevé et très varié : associations, scolaires, périscolaires, extrascolaires, entraînements sportifs, RAM, etc.

Les scolaires concernés jusqu'à présent étaient ceux de Bretteville l'Orgueilleuse. Avec la rénovation, les élus souhaitent élargir la fréquentation aux scolaires d'une autre école du territoire (Fresne-Camilly), commune avec laquelle ils partagent la compétence éducation dans le cadre d'un syndicat enfance jeunesse.

Il est proposé de passer aux questions éventuelles.

Dans la mesure où il n'y a pas de remarques ni de questions, le Président remercie le porteur de projet de s'être déplacés, et propose au comité de passer à la proposition de notation du projet.

Mr FABRE se retire.

L'animatrice LEADER propose la note de 10/16 et explique le détail de cette proposition.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque ou de désaccord aussi le projet est adopté à l'unanimité des présent-Es.

**Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note 10/16**

**INTITULE DU PROJET 6 : AMBASSADEURS DU TRI: OPTIMISATION DU TRI SELECTIF POUR DES CONSOMMATIONS RESPONSABLES**

Ce projet est présenté dans le cadre de la fiche-action n°6 « **Soutenir les mutations énergétiques sur le territoire Localisation du projet** »

Ce projet, porté par la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, est présenté par Mme Anne LEFEBVRE, Responsable du service de la protection et de la mise en valeur de l'Environnement : déchets ménagers et déchèteries, et Mr DENOYELLE, vice-président de la CDC.

L'ex-CDC Evrecy-Orne-Odon met en place depuis 2013 la redevance incitative (RI) pour ses administré-e-s dans le but de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles et d'inciter les habitant-e-s à trier. La RI c'est un système de facturation qui prend en compte la collecte et le traitement de tous les déchets en fonction de la production de chaque foyer. Le bac de collecte des ordures ménagères résiduelles est doté d'une puce électronique qui permet de calculer le volume de déchet. La facturation est directement proportionnelle au volume.

Depuis le lancement de la RI au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les 19 communes ont toujours fait partie des « meilleurs élèves » du SYVEDAC pour le tri sélectif (la production de déchets ultimes a diminué de 30%, le volume du tri sélectif a fortement augmenté et les coûts de traitement des déchets ont également baissé).

Afin d'obtenir, de la part des usagers, une prise de conscience plus importante sur l'impact des erreurs de tri, tant sur un plan financier que sur un plan environnemental, la Communauté de communes souhaite recruter 2 agents en CDD pour une durée de 6 mois à temps plein (35 h) comme ambassadeurs du tri. Leur travail consisterait à réaliser des circuits de collecte afin de lister les adresses et les types d'erreurs de tri qui sont faites. Après ce travail, un planning leur sera délivré afin qu'ils se déplacent (toujours en binôme) dans chacun des foyers des 19 communes en RI afin de rappeler les consignes de tri et répondre aux questions que pourraient avoir les administrés. Ils seraient équipés chacun d'un manteau orange floquer avec le logo de la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon et d'un sac cabas muni d'outil de communication sur le tri et la RI (mémo tri, réglettes de tri, etc.).

Il est proposé de passer aux questions éventuelles.

La Région remarque que les porteurs du projet ont présenté un coût de 42 467,19€ qui couvrent essentiellement les frais salariaux et les charges des agents, mais qu'ils ont aussi évoqué un mois de formation, avec un coût assez élevé. Mme LEFEBVRE explique que la formation est élevée, c'est pour cela que l'idéal serait de pouvoir bénéficier des ambassadeurs du tri du SYVEDAC qui ont déjà reçu cette formation, donc ce coût pourrait diminuer.

Un membre du comité commente que le plus difficile, ce n'est pas de convaincre les personnes à réaliser un tri sélectif, mais de débloquer ce changement de comportement dans le quotidien des consommateurs. Le porteur de projet affirme que le changement sur leur territoire est advenu en 2012. Par contre, dans les autres territoires c'est une mesure qui peut ne pas être toujours respectée. Avec la redevance incitative, si vous ne réalisez pas le tri, cela coûte très cher au consommateurs. C'est tout un système à mettre en place et des citoyens qui doivent s'adapter à cette mesure, néanmoins le territoire concerné par ce projet a adopté ce changement depuis 2012. Aujourd'hui c'est une pique de rappel.

Un membre du comité demande si ce sujet n'incite pas des mécontentements sur le territoire, pour assurer le bon accueil des ambassadeurs. Le porteur de projet explique qu'aujourd'hui cette méthode n'est pas remise en cause. De plus les élus ont décidé d'étendre cette redevance incitative sur d'autres territoires. Les ambassadeurs qui ont déjà tourné sur les communes ont eu que des retours positifs, les gens sont intéressés.

Dans la mesure où il n'y a plus de remarques ni de questions, il est proposé de passer à la proposition de note. Mr PICARD et Mr BANNIER se retirent.

L'animatrice LEADER propose une note de 10/16 et en présente le descriptif.

Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque ou de désaccord. Le projet est adopté à l'unanimité des présent-Es.

**Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note 10/16**

### 3. PROJETS A PROGRAMMER

PROJET A PROGRAMMER						
FA	Porteur du projet	Titre projet	Note reçue pour avis	Montant global du projet	Montant LEADER présenté à l'instruction	Montant LEADER à programmer
9	Commune de Rosel	Aménagement d'une boîte à livres dans une cabine téléphonique anglaise	8/16	3 970,00 €	3 176,00 €	3 176,00 €

Concernant le projet de la Commune de Rosel, il a finalement été un peu plus doté que ce qui avait été prévu dans la demande initiale.

Ce projet est adopté à l'unanimité des présent-Es, le montant de **3 176,00 €** est programmé.

### 4. POINT SUR LA MAQUETTE FINANCIERE ET PROPOSITION DE TRANSFERTS ENTRE FICHES-ACTIONS

Lors du précédent comité de programmation, il a été mentionné aux membres du comité que des transferts entre fiches actions seront encore proposés.

Le total de l'enveloppe restante après le comité du mois de juillet s'élève à 291 219,30 € sans la fiche action 8.

Un montant de 283 306,23€ est réservé aux projets qui sont passés le 16/09 pour avis d'opportunité.

Lors de ce comité, il est proposé par l'animatrice LEADER que l'on transfère des montants des FA1 et FA2, vers la FA3, afin de fermer les deux premières fiches, et de baisser le montant en négatif de la troisième. De même il est proposé de fermer la FA5 et de transférer ce montant vers la FA6.

Fiches	Montant total de la fiche	Reste après CE 11/07	Projection projets à présenter CP 16/09	Reste après CP	Proposition transfert	Reste sur la FA	Nouveau montant total de la fiche
Fiche 1	490 000,00 €	13 944,91 €	0,00 €	13 944,91 €	- 13 944,91 €	0,00 €	476 555,09 €
Fiche 2	180 000,00 €	71 883,90 €	19 332,48 €	52 551,42 €	- 52 551,42 €	0,00 €	127 448,58 €
Fiche 3	390 000,00 €	58 101,48 €	130 000,00 €	- 71 898,52 €	65 996,33 €	- 5 902, 19 €	455 996,33 €
Fiche 4	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €			100 000,00 €
Fiche 5	65 000,00 €	29 968,93 €	0,00 €	29 968,93 €	- 29 968,93 €	0,00 €	35 031,07 €
Fiche 6	250 000,00 €	54 539,19 €	83 973,75 €	- 29 434,56 €	29 968,93 €	534,37 €	279 968,93 €

Compte-rendu du Comité de programmation du 16 septembre 2019

Fiche 7	75 000,00 €	51 758,69 €	0,00 €	51 758,69 €		51 758,69 €	75 000,00 €
Fiche 8	320 000,00 €	180 451,07 €	0,00 €	180 451,07 €		180 451,07 €	320 000,00 €
Fiche 9	328 650,00 €	- 38 477,80 €		- 38 477,80 €		- 38 477,80 €	328 650,00 €
TOTAL	2 198 650,00 €	471 670,37 €		188 364,14 €		188 364,14 €	2 198 650,00 €
	100 %	21.45 %		8,57 %		8,57 %	100 %
TOTAL sans la FA 8	1 878 650,00 €	291 219,30 €		7 913,07 €		7 913,07 €	1 878 650,00 €
	100 %	15.50 %		0,42 %		0,42 %	100 %

Les membres du Comité n'émettent ni avis contraire, ni question aussi cette proposition de transferts de crédits est adoptée à l'unanimité.

## 5. ADOPTION DE LA NOTIFICATION A L'ASP ET A LA REGION CONCERNANT LE TRANSFERT DE FONDS ENTRE FICHES-ACTIONS

Le comité de programmation réuni ce jour a adopté les transferts de fonds entre les fiches-actions précisés au point précédent. Ces modifications seront notifiées à l'autorité de gestion et à l'autorité de contrôle (A.S.P) dans les meilleurs délais.

Le comité de programmation réuni ce jour a validé la modification de la composition du collège privé du Comité de Programmation suite à la désignation de membres :

- 1.1. Titulaire = **Gilles DESCHAMPS**, Directeur ADMR
- 1.2. Suppléante = **Annette DUJARDIN**, Présidente ADMR.
- 1.3. Titulaire = **Jessica REFFUVEILLE**, Responsable territoriale Pôle TES.
- 1.4. Suppléante = **BATHO Clarisse**, Chargée de mission Pôle TES.
- 1.5. Suppléant = **Yvan DROINET**, Vice-Président CAPEB Calvados.
- 1.6. Suppléant = **Jean-Baptiste CAZIN**, salarié de l'ARDES.

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

Ensuite, le Président rappelle que les prochains comités de programmation seront précédés de visites de terrain pour que les membres du Comité puissent se rendre compte sur place des projets réalisés sur le territoire du GAL et puissent manifester leur intérêt pour les porteurs de projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PICARD lève la séance à 18h15.

- Consultation écrite 28 Octobre 2019
- Lundi 9 décembre 2019

**Hubert PICARD**

Président du GAL